



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - LE 3 AOÛT 2020

### Vigilance et réactivité face à l'ambroisie

ARCHE Agglo poursuit son travail de lutte contre l'ambroisie, plante invasive et allergisante. L'Agglo s'appuie sur un réseau de référents, un par commune en 2020, qui sont autant de relais sur l'ensemble du territoire.

#### 41 référents ambroisie

Chaque commune du territoire dispose d'un référent ambroisie. Ces 41 personnes (élus, techniciens, habitants...) constituent les piliers du réseau de lutte contre l'ambroisie et participent activement au dispositif de lutte :

- Ils repèrent la présence d'ambroisie sur les terrains privés et publics,
- Ils participent à leur surveillance et au suivi des signalements sur la plateforme :  
<http://www.signalement-ambroisie.fr/>
- Ils informent les personnes concernées des mesures à mettre en place pour prévenir de son apparition ou pour lutter contre sa prolifération, et veillent à la mise en oeuvre de ces mesures.

A la suite des dernières élections, ARCHE agglo a recontacté toutes les communes afin de mettre à jour la liste des référents communaux. ARCHE Agglo travaille en partenariat avec la FREDON<sup>1</sup> Auvergne-Rhône-Alpes qui intervient notamment sur les enjeux en milieu agricole.

#### Interrompre le cycle de la plante

L'ambroisie, plante exotique originaire d'Amérique du Nord, envahit le territoire et entraîne des problématiques de santé publique du fait de son fort potentiel allergisant.

C'est une plante annuelle à croissance rapide : elle germe au printemps et fleurit pendant l'été. Les émissions de pollens par les fleurs mâles commencent début août et se poursuivent jusqu'en septembre, entraînant des symptômes allergiques chez plus de 10 % de la population. La formation des graines, à l'origine de la dissémination de la plante, se déroule de septembre à novembre.

L'objectif est d'interrompre le cycle de l'ambroisie :

- Empêcher la plante de produire du pollen pour limiter les allergies,
- Empêcher la plante de produire des semences pour limiter l'invasion.

Il est indispensable de poursuivre les actions de lutte sur plusieurs années pour éradiquer la plante : arrachage, fauche, broyage, pâturage, désherbage mécanique ou chimique...

#### Obligation d'action

ARCHE Agglo mène des opérations de lutte le long des cours d'eau (opération annuelle d'arrachage sur le Doux avec l'entreprise Tremplin) et des espaces publics depuis de nombreuses années.

Chaque citoyen peut participer à la lutte contre l'ambroisie, en arrachant l'ambroisie avant floraison ou en signalant les zones très infestées.

Pour rappel, les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit sont tenus de :

- mener toute action de prévention
- éviter toute dispersion des semences
- mener toute autre action de lutte, notamment en détruisant les plants d'ambroisie déjà développés

Le refus de détruire l'ambroisie, malgré une demande écrite répétée, est passible d'une contravention.

<sup>1</sup> Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles en Auvergne Rhône-Alpes